

3. — OFFICIEL

Le C.I.O. a l'honneur de porter à la connaissance des sportifs qu'il n'a rien de commun avec l'organisation des Jeux Ouvriers, qui se dérouleront à Anvers l'été 1937, ni avec le Tournoi International de Bridge, qui tous deux ont fait un usage aussi abusif que ridicule du titre «olympique».



4. — Session de 1937 du Comité International Olympique An II de la XI^{me} Olympiade

La Session de 1937 du C.I.O. aura lieu à Varsovie du 7 au 12 juin.

Le Programme de la Session sera le suivant:

Lundi 7	II h.	Dépôt d'une couronne sur la tombe du Soldat Inconnu.
	12 h.	Visites officielles
	17 h.	Séance d'Ouverture
Mardi 8	9 h. 30	Séance (hôtel d'Europe)
	14 h. 30	Séance.
Mercredi 9	9 h. 30	Séance.
	14 h. 30	Séance.
Jeudi 10	9 h. 30	Séance.
Vendredi 11	9 h. 30	Séance.

La Commission Exécutive se réunira le 7 juin à 9.30 h. et à 14.30 h.

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

- I. ELECTIONS.
- II. PROPOSITIONS DE MODIFICATION AUX REGLES GENERALES APPLICABLES A LA CELEBRATION DES JEUX OLYMPIQUES :

Propositions de M. le Président :

Art. I.— Rectifier les textes français, allemand et espagnol où il s'est glissé une erreur de traduction du texte anglais.

CORRECTION : Peut seul être admis à représenter une nation aux Jeux Olympiques celui qui possède la nationalité d'origine ou la nationalité acquise de cette nation ou la nationalité d'un pays, qui est partie constituante de l'Etat Souverain.

II.— Ajouter dans les quatre langues, in fine au serment après le mot «amateurisme»: et remplir les conditions requises par les règles olympiques.

XII.— (Suite à la demande de la Fédération Equestre Internationale). Au troisième avant-dernier alinéa, après «Comité Organisateur» : vérifier si les terrains, les pistes, les parcours et les obstacles sont conformes aux règles édictées par la Fédération Internationale de leur sport et préparer la tâche des jurys.

XVI.— Ajouter après «la qualité d'amateur» : ou la nationalité d'un concurrent.

XXV.— Ajouter après «entre le Comité Organisateur»: et les Chefs de Mission des Délégations.

XXVI.— Ajouter après «Aux Secrétaires des Fédérations Internationales» : Au Chef de Mission de chaque pays participant.

III. CORRECTION D'UNE FAUTE D'IMPRESSION DU REGLEMENT DES CONGRES OLYMPIQUES :

I^o Convocation. Remplacer «article 18» par: article 20.

IV. PROGRAMME DES JEUX OLYMPIQUES:

— Demande d'admission du Vol à Voile.

— Demande de la Chambre internationale du Film tendant à la création d'une section «œuvres cinématographiques» dans les Concours d'Art.

— Demandes du Comité Olympique Hongrois:

— Distinguer, à l'art. V des Règles Générales, sous le titre Escrime, entre parenthèses, Fleuret, Epée, Sabre.

Placer le Water-Polo parmi les Sports Nautiques, après l'Aviron et la Natation, et non plus parmi les Jeux Athlétiques.

— Demandes du Comité Olympique Italien.
— Demande de la Fédération Internationale d'Escrime relative au nombre de ses engagements dans les épreuves individuelles.

— Demandes de la Fédération Equestre Internationale.

— Demande du Comité Olympique Suisse relative au salut des athlètes lors de la cérémonie d'ouverture.

— Demande de M. Edström: Etudier s'il y a lieu de conserver au Programme des Jeux les sports qui ne sont pas bien organisés par la Fédération Internationale qui les régit.

— Suggestion, du Prof. Dr. Alwin Wode au sujet des vainqueurs Olympiques.

V. JEUX DE LA XII^{ème} OLYMPIADE TOKIO 1940.

a) Dîners et réceptions.

b) Insignes spéciaux pour les membres du CIO.

c) Programme musical et hymnes nationaux.

d) Distribution des prix-